

**De :** Sandrine BOSSU <[sandrine.bossu@ardennes.chambagri.fr](mailto:sandrine.bossu@ardennes.chambagri.fr)>

**Envoyé :** mercredi 10 juillet 2024 11:47

**À :** Mairie de Chalandry-Elaire <[secretariat@commune-de-chalandry-elaire.fr](mailto:secretariat@commune-de-chalandry-elaire.fr)>

**Cc :** [patriciabeltran@ardennes.gouv.fr](mailto:patriciabeltran@ardennes.gouv.fr); Benedicte LE CLEZIO <[benedicte.leclezio@ardennes.chambagri.fr](mailto:benedicte.leclezio@ardennes.chambagri.fr)>

**Objet :** RE: REPORT DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT DU 10 JUIN 2024

Monsieur le Maire,

Je vous informe que, déjà retenue par ailleurs, je ne pourrai pas être présente à la réunion du PLU du 11 juillet, et vous prie d'excuser l'absence de la chambre d'agriculture.

Je vous transmets donc par avance mes observations concernant le projet de modification et de révisions allégées de votre PLU.

Nous n'avons pas d'opposition à ce projet d'extension de la zone d'activités pour permettre l'implantation d'une nouvelle entreprise. Cependant, cette extension se réalise sur des terrains agricoles et, malgré le fait que vous réduisez la zone d'activités sur un autre secteur (en bois) en guise de compensation, cette réduction des espaces agricoles nécessite d'étudier l'impact du projet sur la filière économique agricole, comme le prévoit le décret du 31 août 2016 instaurant le principe de compensation agricole collective. En effet, le projet est soumis à étude d'impact environnemental systématique et a une emprise supérieure à 1 ha (seuil appliqué dans le département des Ardennes) affecté à une activité agricole ou l'ayant été dans les 5 ans précédant la demande d'autorisation.

Ainsi, nous attendons au cours de l'avancement du projet la réalisation d'une étude préalable agricole.

Restant à votre disposition pour toute précision,  
Bien cordialement,

Sandrine Bossu

*Conseillère foncier/ urbanisme*

**AGRICULTURES & TERRITOIRES**

**Chambre d'Agriculture des Ardennes**

**1, rue Jacquemart Templeux**

**CS 70733**

**08013**

**CHARLEVILLE MÉZIÈRES CEDEX**

Tél : 03.24.36.64.49

Mobile : 06.23.49.21.89

Fax : 03.24.33.50.77

[www.ardennes.chambre-agriculture.fr](http://www.ardennes.chambre-agriculture.fr)